

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 14 novembre 2016

Convocation du : 4 novembre 2016

Objet : Hôtel d'entreprises : demande de subvention pour accorder le bâtiment au réseau de chaleur communal.

L'an deux mille seize, le quatorze novembre 2016 à heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de René MOREAU, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, P. Schiazza, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF. Contoz, JM Gueyraud, R. Moreau, J. Bourbousse, C. Aubert, M. Ventre, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes.

Absents : Jean-Marie Bernard, Michel Thomas, Nathalie Ferrere, Bernadette Saudemont, Jean-Paul Artigues, Jacqueline Marcellin, Fabienne Darini, Josette Revoux.

Pouvoirs : Fabienne Darini a donné pouvoir à René Moreau,
Jacqueline Marcellin a donné pouvoir à Marc Ventre,
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à Christian Aubert,
Josette Revoux a donné pouvoir à Maurice Chautant.

Le Vice-Président du développement économique, Marc Ventre, présente le dossier aux délégués communautaires.

L'objectif est de raccorder au réseau de chaleur communal, l'hôtel d'entreprises, propriété de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et occupée par l'entreprise Net Celer.

Une étude a permis de préciser les besoins et le retour sur investissement.

Une concertation a été menée avec Net Celer dont les représentants ont validé le principe et l'amortissement du coût de l'opération sur le loyer versé.

Le Vice-Président propose aux délégués de solliciter les subventions de la Région PACA dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) et le Département selon le plan de financement suivant :

| | |
|--------------------------|----------|
| Coût de l'opération HT : | 40 000 € |
| Région PACA : | 12 000 € |
| Département : | 8 000 € |
| Autofinancement : | 20 000 € |

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement proposé, autorise la demande de subvention, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

| | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| votants : 27 | pour : 24 | contre : 0 | abstention : 3 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db97a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,

René MOREAU